



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg
Luxembourg, le 18 janvier
2019



Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Famille au sujet du risque de pauvreté des retraités.

Selon les chiffres récents d'une étude de l'Office statistique de l'Union européenne Eurostat., 9,3% des retraités au Luxembourg *risqueraient* de tomber dans la pauvreté. En 2015, le risque de pauvreté ne concernait que 5,8% des retraités. Il s'est accru de 3,5 points, selon l'étude Eurostat.

C'est dans ce contexte, que j'aimerais poser les questions suivantes :

- Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer ces chiffres ?
- Quelles mesures concrètes le gouvernement envisage-t-il prendre pour remédier à cette situation ?

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Paul Galles
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 18 janvier 2019

Objet : Question parlementaire n° 226 du 18.01.2019 de Monsieur le Député Paul Galles -
Risque de pauvreté

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Président,

Mars Di Bartolomeo
Vice-Président de la Chambre des Députés